

Interpellation – Conseil Communal du 06.12.2021

Un défibrillateur sauve des vies..., à condition de savoir où le trouver !

Dans sa lettre d'information municipale n° 65 du mois d'avril 2021, notre Municipalité indiquait que sur le territoire de la Ville de Nyon nous recensons 28 défibrillateurs, dont une minorité sont situés dans des lieux publics accessibles 24/24.

Bien que cette communication soit utile et réjouissante, la localisation des défibrillateurs situés sur le domaine public n'est pas aisée. Prenez, par exemple, celui situé au poste de police, un simple petit autocollant sur la porte d'entrée signale sa présence, alors qu'en cas d'urgence, il est absolument vital que les personnes en détresse puissent facilement localiser l'engin en question.

Fort de ce constat, nos questions à la Municipalité sont les suivantes :

1. La Municipalité pourrait-elle prendre des mesures, afin de renforcer la signalisation de l'emplacement des défibrillateurs situés sur le domaine public (cf. photo) ?
2. La Municipalité pourrait-elle prendre des mesures, afin de renforcer les indications directionnelles pour trouver les emplacements où les défibrillateurs sont situés (cf. photo) ?
3. Sachant que de nombreux défibrillateurs sont situés sur le domaine privé, la Municipalité pourrait-elle prendre langue avec les propriétaires pour également améliorer la signalisation des emplacements privés ?
4. Enfin, la Municipalité pourrait-elle envisager d'accroître le nombre des défibrillateurs situés sur le domaine public (par exemple, près du parking de la Duche, près du bâtiment des SIN, vers le quartier de la Redoute, etc) ?

Tout en vous remerciant par avance pour le bon accueil que vous réserverez à cette interpellation, croyez, M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, à l'assurance de notre parfaite considération.

Nyon, le 24 novembre 2021

Olivier Riesen

Doris Uldry

Volker Kirchner



**Site équipé
d'un défibrillateur**

